

## TiGenix vend son usine de fabrication hollandaise à PharmaCell

**Louvain (BELGIQUE) – 24 janvier 2014** – TiGenix (NYSE Euronext : TIG), l'un des leaders de la thérapie cellulaire, a annoncé aujourd'hui avoir signé un accord pour la vente de son usine de fabrication hollandaise à la pointe de la technologie à la société PharmaCell B.V. pour un montant total de 5,75 millions d'euros. PharmaCell, une entreprise de fabrication contractuelle, basée en Europe, active dans le secteur de la thérapie cellulaire et de la médecine régénérative, est sur le point d'acquiescer les actions de la filiale en propriété exclusive de TiGenix B.V., qui détient l'usine de fabrication néerlandaise.

Conformément aux termes de cet accord, TiGenix recevra un paiement initial de 3,5 millions EUR lorsque la vente devient effective et un dernier versement de 750 000 d'euros après trois ans. En outre, ChondroCelect continuera à être fabriqué à l'usine. Ceci en vertu d'un accord de fabrication à long terme, selon les termes sous lesquels TiGenix bénéficiera d'un allègement des coûts de 1,5 millions d'euros, au cours des trois premières années. La plus grande partie se fera dans la première année.

La vente de TiGenix BV devrait devenir effective dans les prochains mois. Clôture de la transaction est sous réserve de confirmation par l'autorité compétente que TiGenix BV est autorisé à produire d'autres produits que ChondroCelect, ainsi que la confirmation en ce qui concerne le financement de la transaction par PharmaCell.

« La conclusion de cet accord avec PharmaCell nous permet de réduire la complexité de notre organisation et d'éliminer une part importante de nos coûts fixes tout en assurant la disponibilité de notre produit », a déclaré Eduardo Bravo, CEO de TiGenix. « Nous continuons à appliquer assidûment notre plan d'action et à nous donner les moyens de mettre en œuvre notre stratégie. »

En 2012, l'usine de fabrication à la pointe de la technologie de TiGenix, située à Sittard Geleen, aux Pays-Bas, a passé avec succès l'inspection BPFa menée par les autorités hollandaises et a obtenu l'approbation de l'Agence européenne des médicaments pour la production du ChondroCelect, le médicament de thérapie cellulaire commercial mis au point par la société pour la restauration du cartilage du genou.

### **Pour de plus amples informations :**

Eduardo Bravo  
Chief Executive Officer  
[eduardo.bravo@tigenix.com](mailto:eduardo.bravo@tigenix.com)

Claudia D'Augusta  
Chief Financial Officer  
[claudia.daugusta@tigenix.com](mailto:claudia.daugusta@tigenix.com)

Hans Herklots  
Director Investor & Media Relations  
[hans.herklots@tigenix.com](mailto:hans.herklots@tigenix.com)  
+32 16 39 60 97

## **À propos de TiGenix**

*TiGenix S.A. (NYSE Euronext Brussels: TIG) est une entreprise biomédicale spécialisée dans la médecine régénérative et la thérapie cellulaire, détenant un produit commercialisé pour la réparation du cartilage, ChondroCelect®, et un portefeuille de produits de cellules souches en phase clinique pour des maladies auto-immune et inflammatoire. L'entreprise est leader dans le domaine de la thérapie cellulaire en Europe, avec des sites à Louvain (Belgique), à Madrid (Espagne) et à Sittard-Geleen (Pays-Bas). Pour de plus amples informations : [www.tigenix.com](http://www.tigenix.com)*

## **Informations prévisionnelles**

*Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.*